CONTRAT DE LOCATION DE FAUTEUIL DE SALON DE COIFFURE

Article 5 – Obligations du bailleur

Le bailleur s'engage à :

- Mettre à disposition un fauteuil conforme aux normes de sécurité et d'hygiène.

- Ne pas céder ou sous-louer le fauteuil sans accord écrit du bailleur.

- Assurer les conditions nécessaires au bon exercice de la profession du locataire dans le salon.
- Informer le locataire de toute modification pouvant affecter la jouissance du fauteuil.

Article 6 – Responsabilités

Le locataire est responsable des dommages causés par sa faute ou négligence à l'équipement loué et aux tiers. Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des biens personnels du locataire dans le salon.

Article 7 – Résiliation	
	nt contrat à tout moment moyennant un préavis écrit delée avec accusé de réception.
Article 8 – Clause particulière	
•	ction compétente bit français. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera u ressort du siège social du bailleur.
Fait à :	Le :
Le Bailleur	Le Locataire
Signature :	Signature :

Source originale de ce document :

https://modeles-contrat.com/contrat-location-fauteuil-salon-coiffure/

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d?autres modèles à jour sur :

https://modeles-contrat.com

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique. Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.